



Préfecture du Var
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles

Arrêté préfectoral d'abrogation
n° 2016-05/SIDPC-UP03

LE PREFET du VAR,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de la Défense,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2215-1,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-05/SIDPC-UP01 en date du 25 mai 2016 portant sur la reconnaissance des usagers prioritaires pour le réapprovisionnement de carburant dans le département du Var et réquisitionnant une liste de stations services ,

VU l'arrêté préfectoral modificatif n°2016-05/SIDPC-UP02 en date du 25 mai 2016,

CONSIDERANT le réapprovisionnement des véhicules prioritaires effectué durant la matinée du 25 mai 2016,

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du VAR,

A R R E T E

ARTICLE 1er:

Les arrêtés préfectoraux susvisés n°2016-05/SIDPC-UP01 et n°2016-05/SIDPC-UP02 en date du 25 mai 2016 sont abrogés.

ARTICLE 2:

Les stations services requises devront mettre en application les dispositions prévues à l'article 1^{er} dès notification du présent arrêté.

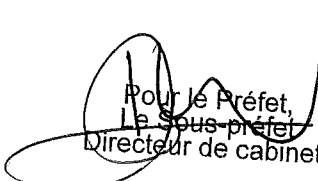
ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État et ampliation sera

adressée à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Var, Messieurs les Sous-Préfets de DRAGUIGNAN et BRIGNOLES, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Var, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Directeur Régional de l'Exploitation de la Société ESCOTA, le Commandant de la CRS autoroutière Provence (Détachement du Var), Monsieur le Président du Conseil Département du Var et Madames et Messieurs les Maires des communes concernées, qui sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le **25 MAI 2016**

Le Préfet


Pour le Préfet,
~~Le Sous-préfet~~
Directeur de cabinet,

Kévin MAZOYER